

## LA CYBERDÉMOCRATIE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

La progression des nouvelles technologies de l'information et des communications a rendu les citoyens plus autonomes et exigeants : ils s'intéressent de plus en plus à la gouvernance de la société qui les entoure. Cette tendance, foncièrement saine, accroît la pression sur les élus pour s'ouvrir à une participation de plus en plus directe et active des citoyens, même jusque dans les processus dits parlementaires. Plusieurs actions misant sur ces nouvelles technologies ont donc été entreprises à l'Assemblée nationale, et d'autres sont en préparation, afin de favoriser la participation des citoyens. Ainsi, quatre expériences de consultation en ligne ont été tenues à ce jour et des commissions parlementaires ont, à deux reprises, eu recours à la vidéoconférence pour entendre le témoignage de personnes ne pouvant se déplacer au Parlement.

Un important exercice de réforme parlementaire, entamé en juin 2004, a donné l'impulsion d'aller au-delà de ces expériences isolées et d'envisager un cadre complet, cohérent et fonctionnel en matière de cyberdémocratie. La sous-commission permanente de la réforme parlementaire, compétente pour étudier les modifications soumises en matière de réforme parlementaire, s'est réunie à plusieurs reprises depuis le dépôt des propositions de réforme et certains consensus se sont dégagés en matière de cyberdémocratie.

Ainsi, en plus de la généralisation des consultations en ligne et de l'instauration de règles entourant l'utilisation de la vidéoconférence en commission parlementaire, les membres de la sous-commission se sont montrés favorables au principe de mettre en place un système de gestion des pétitions électroniques. Ce dernier pourrait permettre à toute personne ou association de personnes d'amorcer une pétition sur support électronique à partir du site Internet de l'Assemblée nationale. La collecte des signatures se ferait également à partir du site Internet de l'Assemblée, pendant une période de temps déterminée conjointement entre l'initiateur de la pétition et le député qui la présentera à l'Assemblée.

Les membres de la sous-commission de la réforme parlementaire se sont également entendus relativement à la création d'une section dédiée à la participation des citoyens dans le site Internet de l'Assemblée. Cette section regrouperait toutes les informations et tous les outils permettant aux citoyens de participer aux travaux parlementaires. Les citoyens auraient notamment la possibilité de formuler des commentaires sur tous les mandats en cours des commissions ainsi que sur tous les projets de loi sous étude à l'Assemblée.

Bien entendu, les travaux de la sous-commission permanente de la réforme parlementaire devront être soumis à l'Assemblée et il reviendra à tous ses membres d'adopter les modifications proposées.

D'autres projets sont également en cours à l'Assemblée nationale, qui concernent la gestion de l'information. Sans constituer des projets de cyberdémocratie en soi, ils visent essentiellement à moderniser le fonctionnement de l'Assemblée nationale. Il s'agit de la refonte du site Internet, de l'instauration d'une liste de distribution, de l'informatisation de la Table et de l'informatisation de l'étude détaillée des projets de loi en commission parlementaire. Ils sont cependant indissociables des efforts de cyberdémocratie entrepris par l'Assemblée parce qu'ils vont permettre une plus grande et meilleure diffusion de l'information parlementaire, point de départ de toute participation citoyenne.

La volonté de rapprocher l'Assemblée nationale des citoyens a toujours été au cœur des préoccupations de l'Assemblée nationale. En raison du développement des moyens de communication et des attentes grandissantes de la population en ce qui a trait à sa participation dans les affaires publiques, l'Assemblée nationale entend s'adapter rapidement et transformer cette volonté de rapprochement en actions concrètes. Nous croyons que les efforts de modernisation entrepris, combinés aux projets envisagés en matière de cyberdémocratie dans le cadre de la réforme parlementaire actuellement en cours, permettront de faciliter et d'accroître la participation des citoyens aux travaux parlementaires.

François Côté  
Secrétaire général de l'Assemblée  
nationale du Québec

